

DEMANDE D'AVIS CONFORME POUR AUTORISATION DE VOL

(Déplacer la souris sur les champs pour faire apparaître les info-bulles)

La présente demande est établie conformément à l'article 51 de l'arrêté du 3 mai 2013 fixant les conditions de délivrance, de maintien, de modification, de suspension ou de retrait des certificats de type, des certificats de navigabilité et des autorisations de vols des aéronefs militaires et des aéronefs appartenant à l'État et utilisés par les services de douanes, de sécurité publique et de sécurité civile.

Informations organisme demandeur ¹

1. Identité :

Adresse :

Tel :

Fax :

E-mail :

2. Référence de la
demande d'avis
conforme

Informations aéronef¹

3. Constructeur et
type de l'aéronef

4. Immatriculation F -

5. Situation/configuration de l'aéronef
Référence du plan d'entretien de l'aéronef (PEA) :

- Écart par rapport aux conditions prévues par le certificat de type ;
 Écart par rapport à la réglementation relative au maintien de la navigabilité ;
 L'aéronef est conforme à une définition approuvée par la DGA, est à jour des Consignes de Navigabilité et des limitations de navigabilité, de son programme d'entretien et sera exploité à l'intérieur du domaine de vol approuvé.

Description de l'écart :

Propositions de conditions / restrictions ¹

6.1 Objet du /des vol(s) prévu(s)

6.2 Conditions ou restrictions sur les itinéraires et/ou l'espace aérien

- Sans objet
 Circulation Aérienne Militaire
 Autres (à préciser) :

6.3 Conditions ou restrictions sur l'équipage

- Sans objet
 Vol de contrôle (selon le PEA mentionné au cadre 5)
 Autres (à préciser : qualification/ancienneté/...) :

6.4 Restrictions sur le transport de passagers

- Sans restriction
 Pas de passagers autre que le personnel strictement nécessaire pour l'exécution du vol
 Autres (à préciser) :

6.5 Limitations opérationnelles, procédures spécifiques et autres limitations techniques

- L'aéronef sera utilisé dans les conditions du manuel de vol approuvé
 Vol de contrôle exécuté selon le PEA mentionné au cadre 5
 Autres (à préciser) :

6.6 Programme du vol (si applicable)

- Sans objet
 Vol de contrôle selon le programme d'entretien mentionné au cadre 5
 Autre (à préciser) :

